



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 36555

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation préoccupante du bureau de la poste de Puymeras (Vaucluse). En effet, le chef d'établissement exerçant la fonction de maire se voit contraint de fermer le bureau de la poste pour assurer les responsabilités de son mandat car la mise à disposition d'un agent (trois heures complémentaires deux jours par mois) lui a été refusée par la direction départementale de Vaucluse. Cette situation ubuesque oblige le maire de cette commune à porter non seulement préjudice à l'économie locale et à la qualité de vie des habitants, mais également à remettre en question la survie du bureau de la poste, pour pouvoir assumer ses responsabilités de maire. C'est pourquoi, il demande au ministère de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour permettre au maire de la commune de Puymeras d'exercer ses fonctions électives tout en garantissant l'ouverture et le maintien d'un service public postal de proximité.

Texte de la réponse

La Poste, présente sur l'ensemble du territoire national, doit adapter le fonctionnement de son réseau de points de contact aux besoins de ses clients tout en recherchant l'équilibre financier de ses activités. Elle accorde à ses chefs d'établissement qui, comme celui du bureau de poste de Puymeras, exercent les fonctions de maire de leur commune, des autorisations spéciales d'absence pour assister aux séances des assemblées dont ils font partie ainsi qu'un jour par mois, sous réserve des nécessités du service. Au début de l'année 1999, la direction de La Poste du Vaucluse a souhaité rationaliser l'attribution de ces moyens de remplacement. Il a donc été demandé au maire de Puymeras de prévoir ses absences de façon à mieux organiser son remplacement, en fonction notamment des contraintes et du niveau d'activité de son bureau. En tout état de cause, La Poste, consciente de son rôle majeur en matière d'aménagement du territoire, n'a aucunement l'intention de remettre en cause l'existence du bureau de Puymeras.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36555

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6136

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 568